



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers un renforcement des exigences de fonds propres des banques : coup dur en perspective pour les futurs propriétaires belges ?

- Bruxelles, le 12 juillet 2016 -

La Députée fédérale Katrin JADIN a questionné la semaine dernière, en commission Finances et Budget de la Chambre, le Ministre Johan VAN OVERTVELDT sur la mise en œuvre des exigences prudentielles formulées par le Comité de Bâle. Des nouveaux standards, dont l'application en Belgique est prévue pour 2019, qui ne resteront pas sans conséquences pour les futurs emprunteurs, loin s'en faut.

En réponse à la crise financière de 2008, les autorités de contrôle et banques centrales du monde entier s'étaient réunis afin d'établir ensemble un panel de nouvelles mesures, dits « Bâle III », pour renforcer la réglementation, le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Et ce sont les risques liés aux prêts de logement qui se trouvent aujourd'hui dans la ligne de mire des experts du Comité de Bâle. **« D'après les propositions du Comité, les banques seront à l'avenir amenées à conserver un niveau de fonds propres plus important pour les prêts au logement qui proposent un rapport « prêt-valeur » élevé, c'est-à-dire un montant de l'emprunt accordé conséquent par rapport à la valeur totale du bien immobilier, à la date de conclusion du prix »** explique Katrin JADIN.

Mais comment ces nouveaux standards prudentiels en matière de fonds propres du secteur bancaire pourraient-ils concrètement impacter le futur emprunteur belge? **« Plus le prêt accordé est proportionnellement élevé, plus le risque de crédit associé l'est également, et plus la banque devra conserver un niveau de fonds propre important »**, souligne la Députée MR, **« Il est dès lors évident que celles-ci exigeront des futurs emprunteurs un apport personnel plus conséquent que cela n'est le cas actuellement. Une perspective de mauvaise augure donc pour le citoyen belge, réputé avoir une brique dans le ventre ! »**.

D'ici l'entrée en vigueur complète du cadre réglementaire de Bâle, prévue à l'horizon 2019, la Députée fédérale se promet de rester extrêmement attentive à l'évolution du dossier. **Katrin JADIN envisage d'ailleurs la possibilité de réclamer prochainement l'audition des représentants de la Banque Nationale de Belgique sur cette question.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS TEMOIGNAGES, CONTACTEZ KATRIN JADIN :

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : katrin@jadin.be